

# Soutien financier aux demandes de brevet concernant des technologies vertes



Les offices de propriété intellectuelle peuvent contribuer à l'innovation verte notamment en réduisant les taxes pour les entreprises qui proposent des solutions technologiques vertes. Ce type de mesure peut s'appliquer aux PME innovant dans les technologies vertes ou à un secteur entier et ainsi à tout innovateur de ce secteur proposant des technologies vertes.

Une autre solution est de fournir un "bon de réduction" correspondant aux coûts de préparation de la demande de brevet, sans baisser les taxes. Le Danemark, par exemple, a mis en place un programme de ce genre, applicable à tous les secteurs comptant une forte proportion de déposants proposant des technologies vertes. Ce programme est réservé aux PME.

## Effet escompté

Encourager l'innovation verte en rendant la procédure de demande de brevet plus abordable pour les innovateurs de ce secteur, en particulier les PME.

## Bénéficiaires

Entreprises déposant des demandes de brevet pour des solutions technologiques vertes.

## Aspects à prendre en considération pour la mise en œuvre

- Réduire les taxes des demandes de brevet vert est une mesure simple à prendre par les offices même si leurs ressources risquent de diminuer si les clients sont nombreux à en profiter.
- Il est facile d'adapter un programme existant de "bons de réduction" pour y inclure un élément "vert" spécifique, en réservant peut-être une partie des avantages à des innovateurs de solutions technologiques vertes. L'administration ce programme est plus complexe qu'une simple réduction de taxes pour les déposants.
- Les critères de participation à ces programmes doivent être clairement définis s'ils visent des innovateurs de solutions technologiques vertes. Pour cela, il est possible d'utiliser les systèmes de classification ou les définitions de ce qui constitue une solution "verte".